

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01959

Numéro SIREN : 883 634 743

Nom ou dénomination : TD DEVELOPPEMENT - T2D

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/017448

①

**BILAN SIMPLIFIE**

DGFIP N° 2033-A-SD2022

Désignation de l'entreprise		SAS TD DEVELOPPEMENT		1 CHEMIN DE MONTREVEL		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		31250 REVEL					
SIRET		8 8 3 6 3 4 7 4 3 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122021		31122020	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	1 000	042		1 000	
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>1 000</b>	048		<b>1 000</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production * Marchandises *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	597	070		597	
		072	231	074		231	260
	Valeurs mobilières de placement	080	30 000	082		30 000	
	Disponibilités	084	8 621	086		8 621	19 179
	Charges constatées d'avance *	092		094			
<b>Total II</b>	096	<b>39 448</b>	098		<b>39 448</b>	<b>19 439</b>	
<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>40 448</b>	112		<b>40 448</b>	<b>19 439</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500		500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		50			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132		10 384			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		19 800		10 434	
	Provisions réglementées	140					
<b>Total I</b>	142		<b>30 734</b>		<b>10 934</b>		
Provisions pour risques et charges	154						
<b>Total II</b>	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 383		3 413	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 ) 841 )	172		8 331		5 092	
Produits constatés d'avance	174						
<b>Total III</b>	176		<b>9 714</b>		<b>8 505</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		<b>40 448</b>		<b>19 439</b>		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SAS TD DEVELOPPEMENT</b>		Néant		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Exercice N clos le <b>31122021</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122020</b>		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens et livraisons / services * intracommunautaires }		215	214		
			217	218	36 583	18 600
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues	CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL		226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	36 583 18 600	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	2 741 2 851	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	DocuSigned by: Thierry DUMAS		252	10 548 3 474	
	Dotations aux amortissements *	BF335E80AD31441...		254		
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
	260		264	13 289 6 325		
Total des charges d'exploitation (II)						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	23 294 12 275	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300		
		348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	3 494 1 841		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	19 800 10 434	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	19 800 314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 494	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Zone de revitalisation rurales (44. quinquiés)		138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)		992			
	ZFA NG (44 quaterdécies)	345				
	Investissements outre-mer	344				
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)		993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
Zones de restructuration de la défense (44 terdécies)		127				
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies B)	645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies C)	647				
Déduction exceptionnelle (art 39 décies D)	648					
Déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	649					
Déduction exceptionnelle (art 39 décies)	655					
Déduction exceptionnelle (art 39 décies)	655					
Déduction exceptionnelle (art 39 décies)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 décies)	647					
Déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	990					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		352	23 294 354	
		Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * .....				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		370	23 294 372	
		Déficit col. 2				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**TD DEVELOPPEMENT – T2D**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 500 euros**  
**Siège social : 1 Chemin de Montrevel**  
**31250 REVEL**  
**883 634 743 RCS TOULOUSE**  
**Ci-après la « Société »**

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT**  
**DU 21 JUIN 2022**

**DEUXIÈME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE**  
**31.12.2021 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 19 799,99 euros de la manière suivante :

**Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 19 799,99 euros

**Affectation**

- A titre de dividende, à l'associé unique : 19 000 euros
- Dotation au compte « Autres réserves » : 799,99 euros  
Dont le solde s'élèvera à 11 183,82 euros

**Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende**

Le dividende unitaire est donc de 38 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique reconnaît avoir été informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une

imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

### **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que, s'agissant du deuxième exercice, il n'y a pas eu distribution de dividendes au titre du premier exercice social.

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,

Monsieur Thierry DUMAS

DocuSigned by:  
  
BF335E80AD31441...